

Le Fonds vert pour le climat (FVC) peut-il instaurer une nouvelle bonne pratique pour la prise en compte des questions du genre? Étude approfondie...

Liane Schalatek,
Fondation Heinrich Böll - Amérique du Nord

*Webinaire 2 de WEDO-BothEnds-GAGGA :
Intégration de la dimension du genre dans
les mécanismes mondiaux de financement*

1er février 2018

liane.schalatek@us.boell.org





GREEN CLIMATE FUND

- Pièce maîtresse des engagements liés au financement à long terme de la CCNUCC (Accords de Copenhague & Paris)
- Fonds climatique multilatéral dans le cadre de la CCNUCC (décision prise à Cancun/COP16 ; Instrument juridique approuvé après le processus de conception du Comité de transition lors de la COP 17 à Durban)
- Entité opérationnelle du mécanisme de financement de la CCNUCC ; assume le même rôle dans l'accord de Paris
- Secrétariat indépendant à Songdo/Incheon, Corée du Sud, ouvert en décembre 2013.

- Conseil d'administration (24 membres, 12 de pays développés, 12 de pays en développement ; PMD et PIED : chacun un siège dédié) ; s'est réuni 18 fois
- Mobilisation initiale des ressources (MIR) : a rapporté des engagements à hauteur de 10,3 milliards de \$US
- Permet aux pays bénéficiaires d'avoir un **accès direct** ; mais les états doivent d'abord procéder à l'accréditation de l'entité nationale d'exécution (ENE) ou de l'entité régionale d'exécution (ERE)
- « approche basée sur le pays » = importance des documents de planification nationale (NAPA, PAN, MAAN, CDN, planification du développement national)
- Premier fonds climatique multilatéral avec, dès le départ, une « approche sensible à la question du genre »
- Depuis BM11 (octobre 2015), approbation de 54 projets/programmes (pour une valeur de 2,6 milliards de \$)

Le FVC et la réactivité à la question du genre

- La décision de Cancun 1/CP.16 a établi le Fonds vert pour le climat et un processus de conception via un Comité de transition (2011)
- Ce fonds est devenu pleinement opérationnel en novembre 2015 avec l'approbation des huit premiers projets
- Engagement rapide d'experts de l'égalité des sexes et de défenseurs des femmes (dont la Fondation HB) dans le processus de conception (participation aux réunions d'assistance technique, propositions techniques, en mettant l'accent sur l'intégration de la dimension du genre dans tous les segments de la conception opérationnelle et de la prise de décisions politiques et en adoptant une approche holistique), ce qui a abouti à l'instrument juridique du FVC.
- Décision de Durban 3/CP.17 : approbation de l'[outil directeur du FVC](#) avec des références clefs à l'égalité des sexes -- **premier fonds climatique doté d'un mandat pour intégrer les considérations sexospécifiques dès le départ**
 - « **approche tenant compte des sexospécificités** » dans le chapitre sur les objectifs et les principes directeurs (art.3) -> par un ancrage de la sensibilité à la problématique du genre en tant que sujet transversal
 - **égalité hommes-femmes** : objectif pour le Conseil d'administration et le personnel du secrétariat (arts. 11 et 21)
 - **aspects sexospécifiques de l'implication des parties prenantes** pour développer les priorités du fonds (art.31)
 - **les femmes sont un groupe crucial** pour contribuer et participer à la conception des stratégies et des activités du fonds, à la prise de décisions les concernant et à leur exécution (art. 71)

Objectifs et principes directeurs du FVC

§ 2, instrument juridique:

Le fonds contribuera à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) Dans le cadre du développement durable, le fonds encouragera un changement de modèle de pensée vers des pistes de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique en offrant de l'aide aux pays en développement afin de limiter, ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique, en prenant en compte les besoins de ces pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Le fonds sera régi par les principes et les dispositions de la Convention.

§ 3, Instrument juridique :

*Le fonds appliquera une **approche axée sur le pays** et encouragera et renforcera l'engagement au niveau national à travers **l'implication efficace des institutions pertinentes et des parties prenantes**. Le fonds sera évolutif et flexible et sera une institution qui approfondira ses connaissances en permanence grâce aux processus prévus pour le contrôle et l'évaluation. Le fonds aspire à maximiser les impacts de son financement pour l'adaptation et l'atténuation et tente de trouver un équilibre entre les deux, tout en encourageant **les avantages communs sur le plan environnemental, social, économique et du développement** et en adoptant une approche sensible aux questions du genre.*

Domaines de résultats du FVC -- Impacts des projets / programmes

Les projets/programmes du secteur public ou privé peuvent avoir un ou plusieurs impacts dans :

Atténuation

- Réduire les émissions à travers **un meilleur accès aux sources à faibles émissions de production électrique et d'énergie**
- Réduire les émissions à travers **un accès accru au transport à faibles émissions**
- Réduire les émissions émises par des **bâtiments, des villes, des industries et des appareils**
- Réduire les émissions liées à **l'utilisation de la terre, à la déforestation et à la dégradation des forêts et intervenir au travers de la gestion durable de ces dernières** ainsi que de la conservation et de l'élargissement des stocks de carbone forestier

Adaptation

- **Résilience accrue et moyens de subsistances plus élevés** des peuples, communautés et régions les plus vulnérables
- Résilience accrue de la **santé et du bien-être** ainsi que de la **sécurité alimentaire et de l'eau**
- Résilience accrue de **l'infrastructure et de l'environnement bâti** face aux menaces du changement climatique
- Résilience accrue des **écosystèmes et des services écosystémiques**

Défense de l'égalité des sexes dans le FVC avec sa « double stratégie » :

- **Pression constante des OSC ([sous la houlette de la Fondation HB](#)) en faveur d'une politique et d'un plan d'action pour l'égalité des sexes du FVC (après d'importants retards, finalement adoptés lors du BM9 en mars 2015)**
 - Politique en cours de révision - proposition d'une nouvelle **politique « du genre et de l'inclusion sociale » (ESIS)** -- qui pourrait être adoptée lors du B.19 -- quelques inquiétudes des OSC
 - Faiblesse de la décision politique initiale du FVC sur la politique d'égalité des sexes : **la « remise en contexte nationale »** (formulation du programme de travail de Lima relatif au genre) – doit être évitée dans la révision de la politique d'égalité entre les sexes
- De plus, mettre directement l'accent sur le contact avec les membres du Conseil et le secrétariat du FVC (via les propositions techniques, les analyses politiques, etc.) sur **une intégration rapide et simultanée des considérations de genre dans les principales politiques opérationnelles**, dont
 - **critères d'accréditation** (par ex. : des banques publiques et commerciales qui agissent comme intermédiaires financiers pour les ressources du FVC avec leur propre capacité et leurs politiques en matière de genre)
 - **gestion des résultats et mesure du rendement**
 - inclusion dans **les critères d'investissement** ;
 - Apport de **financement pour l'aide à la préparation**, notamment pour améliorer les capacités sexospécifiques des AND et intégrer la question du genre dans les projets /les programmes nationaux

Intégration de la dimension du genre dans les principales politiques opérationnelles du FVC

L'intégration de la question du genre reste une priorité du plaidoyer pour l'égalité des sexes = intégration rapide des considérations de genre lorsque les principales politiques opérationnelles ont été conçues et approuvées, notamment

- **Critères d'accréditation** : toutes les entités candidates (publiques & privées) doivent démontrer leur compétence en matière d'égalité des sexes (politique/plan d'action & bilan) ; le déboursement du premier financement du FVC dépend du fait d'avoir une politique d'égalité entre les sexes (par ex. : DB, mais aussi CSE)
- **Gestion des résultats & mesure du rendement** : mandat pour l'intégration de la dimension du genre dans les cadres de mesure du rendement de l'adaptation & de la mitigation du portefeuille (via des sous-indicateurs) ; néanmoins, pas d'indicateurs sexospécifiques obligatoires au niveau des projets (uniquement option/choix)
- **Critères d'investissement** : sous-critères explicites dans le cadre du critère principale, par ex. sur « l'impact du développement durable » et les « besoins des bénéficiaires » - la première demande doit être améliorée (capacité ITAP ; processus d'approbation des propositions)
- **Actions d'appui et préparatoires** via l'AND/l'aide du point focal pour la coordination nationale & l'engagement des parties prenantes (renforcement des ressources humaines, AT, ateliers, activités de liaison, développement du pipeline ; renforcement des capacités sexospécifiques)
- **Approche pilote d'accès direct amélioré** : La question du genre figure dans le pilote d'une valeur de 200 millions de \$US (par ex. via les approches d'organismes qui octroient de petites subventions, FA/SANBI) et fait partie du cahier des charges des invitations à propositions (dans la prise de décisions/ le régime sur le plan national)

HEINRICH BÖLL STIFTUNG

NORTH AMERICA

Normes fiduciaires fondamentales

Principales capacités administratives et financières
Transparence et responsabilité

Normes fiduciaires spéciales

Gestion de projet

Octroi de subventions et/ou mécanismes d'affectation des fonds

Prêt de rétrocession et/ou financement mixte

Politique d'égalité entre les

Politiques et procédures, compétences et bilan

Garanties sociales et environnementales

Niveau politique du Système de gestion sociale et environnementale sur le plan institutionnel

✓ Normes de performance (NP) 1 : Évaluation et gestion des impacts et des risques sociaux et environnementaux NP1-8 pertinents à travers un système de gestion sociale et environnementale

Au niveau du projet :

- ✓ NP2 : conditions d'emploi et de travail
- ✓ NP3 : efficacité des ressources et prévention de la pollution
- ✓ NP4 : santé, sûreté et sécurité communautaires
- ✓ NP5 : acquisition des terres & déplacement forcé
- ✓ NP6 : préservation de la biodiversité & gestion durable des ressources naturelles vivantes
- ✓ NP7 : peuples indigènes
- ✓ NP8 : patrimoine culturel

HEINRICH BÖLL STIFTUNG

NORTH AMERICA

Les six critères d'investissement de haut niveau du fonds *

Impact potentiel

Potentiel du programme/projet à contribuer à la réalisation des objectifs et des domaines de résultats du fonds

Potentiel de changement de modèle de pensée

Mesure dans laquelle l'activité proposée peut favoriser l'impact au-delà d'un projet ou d'un programme d'investissement ponctuel

Potentiel de développement durable

Avantages et priorités plus larges, notamment les bénéfices communs sur le plan environnemental, social et économique, ainsi que **l'impact du développement sensible aux questions du genre**

Reactivité aux besoins des bénéficiaires

Vulnérabilité et besoins de financement du pays et des populations bénéficiaires **dans le groupe ciblé**

Promotion de l'appropriation par le pays

Appropriation par le pays bénéficiaire et capacité à mettre en oeuvre les projets ou programmes financés (politiques, stratégies climatiques et institutions)

Efficiency & Efficacité

Solidité économique et, le cas échéant, financière du programme/projet et, s'il porte sur l'atténuation, rapport coût-efficacité et cofinancement

* Le fonds met actuellement au point des méthodologies d'évaluation.

Politique d'égalité entre les sexes et plan d'action du FVC - adoptés en mars 2015

Principes de la POLITIQUE actuelle EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DU FVC:

- **Engagement** à contribuer à l'égalité des sexes
- **Intégralité** du champ d'application et de la couverture de toutes les activités du FVC
- **Reddition de comptes** = contrôle des impacts sexospécifiques - cadre de gestion axé sur les résultats/cadres de mesure du rendement, direction du FVC & personnel, mobilisation initiale des ressources
- **Appropriation par le pays** – AND/point focaux informés
- **Compétences sexospécifiques** – le personnel, les principales instances de conseil & de prise de décisions & le soutien à la préparation
- **L'affectation des ressources** contribue à l'égalité des sexes, notamment au travers - si besoin – du financement ciblé d'activités de femmes

Plan d'action pour l'égalité des sexes du FVC (2015-2017), domaines prioritaires :

- **Gouvernance et structure institutionnelle** – désignation d'un spécialiste chevronné de la dimension du genre
- **Orientations administratives et opérationnelles** – conseils pour les AND et les EE
- **Renforcement des capacités** -- formation sur l'égalité des sexes pour les partenaires extérieurs du FVC ainsi que le personnel et le Conseil d'administration du FVC
- **Contrôle et rapports**– intégration dans le cadre de gestion axée sur les résultats ; indicateurs de performance du portefeuille prenant spécifiquement en compte la dimension du genre
- **Répartition des ressources et élaboration budgétaire** – importance accrue pour les projets qui intègrent bien les sexospécificités ?
- **Production de savoirs et communication** – aide à l'échange des connaissances, fait partie du travail de communication et de sensibilisation du FVC

Nouvelle politique d'égalité des sexes et d'inclusion sociale (ESIS) proposée

- Mandat pour un processus de révision depuis 2015, mais retardé – à examiner lors du B.19 (mars 2018)
- Occasion manquée de réaliser une étude documentaire exhaustive de l'intégration de la dimension du genre dans les propositions de projets approuvées par le FVC - niveaux de qualité très différents, beaucoup de lacunes

Positif :

- Approche articulée basée sur les droits de l'Homme - propose un mécanisme de conformité aux droits de l'Homme
- Exige l'inclusion d'une expertise sociale et de la dimension du genre dans les comités et les panels du Conseil d'administration
- Propose un nouveau cadre logique détaillé d'actions sur l'égalité des sexes sur 3 ans avec des indicateurs, des responsabilités et un budget
- Souligne l'importance d'une répartition ciblée des ressources – MAIS : ne permet pas la possibilité de mettre de côté certains éléments ; n'exprime pas clairement que les projets qui manquent d'une intégration suffisante des sexospécificités ne seront pas financés

Inquiétudes :

- L'approche de l'[ESIS](#) peut réduire l'objectif premier lié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
- L'élargissement de l'approche n'a pas été suivi d'une augmentation de la capacité du personnel en interne ou de financement spécifique

Proposition détaillée OSC : http://us.boell.org/sites/default/files/uploads/2012/10/gcf_gesi_draft_policy_-_joint_cso_submission_final_version.pdf



Objectif contre réalité : l'égalité hommes-fe

Égalité hommes-femmes au Conseil du FVC (à partir de 2017)

- sur les 24 membres du Conseil d'administration, 6 étaient des femmes (25%)
(avec 8 femmes membres suppléantes du Conseil)

Égalité hommes-femmes au sein du personnel du secrétariat du FVC (octobre 2017)

Filled positions		Geographical distribution		Gender balance	
Level	Headcount	Developed	Developing	Male	Female
IS-level	107	40 (37%)	67 (63%)	64 (60%)	43 (40%)
AS-level	27	4 (15%)	23 (85%)	8 (30%)	19 (70%)
Total	134	44 (33%)	90 (67%)	72 (54%)	62 (46%)

Abbreviations: AS = administrative support staff, IS = international professional staff.

Principales opportunités et difficultés pour apporter des améliorations

- Plan stratégique (mentionne la sensibilité à l'égalité des sexes, mais pas suffisamment)
- Intégration dans le **secteur privé, approche MPME** (appel d'offres en cours pour 200 millions de \$ US) ; Les subsides/l'aide financière du FVC doivent être transmis aux femmes entrepreneurs en tant que clients finaux, p. ex. sous la forme de lignes de crédit écologique facilement accessibles pour des prêts à petite échelle, patients et à des conditions très favorables
- Renforcement du **mécanisme de participation des parties prenantes au niveau du fonds** et amélioration des **conseils aux AND pour la participation des parties prenantes au niveau national**;
- **Approche participative du contrôle** faisant partie du cadre F&A – actuellement insuffisamment développée
- Améliorations dans le **processus de proposition de projet/le cycle initial des projets** – participation des parties prenantes peu/insuffisamment documentée, faible intégration de l'égalité hommes-femmes, plans d'action sur le genre non financés
- Intégration de l'**expertise relative à l'égalité hommes-femmes dans les panels et groupes clefs du FVC**– iTAP (groupe consultatif technique ind.), le panel d'accréditation, le PSAG (groupe consultatif pour le secteur privé)
- Création potentielle d'un **groupe consultatif pour l'égalité des sexes**
- **Création du mécanisme de reddition de comptes**– « capacités sexospécifiques » faisant partie des connaissances demandées pour les recrutements des candidats ; L'unité d'évaluation indépendante (UEI) est dotée de critères explicites pour mettre en exergue l'intégration de l'égalité des sexes ; Mécanisme de recours indépendant (MRI) - facilité d'accès non testée
- Participation des **groupes sur le genre / de femmes en tant qu'EE et entités de mise en oeuvre**

Intégration de la question du genre dans les programmes/projets du FVC : Qu'est-ce qui fonctionne ? Quelles sont les lacunes ?

- Jusqu'à présent, [53 projets/programmes approuvés pour une valeur de 2,6 milliards](#) depuis novembre 2015 (B.11)
- **L'analyse de l'impact social et sexospécifique du projet/programme est obligatoire** pour toutes les propositions, mais jusqu'à présent, cela n'est pas le cas des plans d'action des projets/programmes sensibles à la question du genre - À FAIRE pour l'examen de la politique d'égalité entre les sexes
- Les évaluations sexospécifiques des projets/programmes et les plans d'action ne sont publiés que depuis le B.15 -> suspicion qu'il n'y en a pas pour les 20+ premiers projets/programmes approuvés par le FVC
- Jusqu'à présent, le Conseil a seulement imposé une évaluation sexospécifique et un plan d'action faibles/manquants comme prérequis avant de libérer les fonds pour un projet ([AFD au Maroc](#)) -> faible degré d'application
- Divers degrés de qualité des évaluations sexospécifiques et des plans d'action publiés avec, souvent, des lacunes
 - Le plan d'action pour l'égalité des sexes est une liste d'activités ne stipulant souvent pas clairement les indicateurs, les responsabilités ou les budgets alloués.
 - Les évaluations/actions sont « externalisées » à des consultants ; l'unité responsable de la mise en œuvre des projets/programmes de l'entité d'exécution ne dispose pas d'un expert en égalité hommes-femmes ni de connaissances en la matière = pas d'apprentissage en interne
 - Ces évaluations/ actions sont traitées comme des **activités complémentaires** et sont insuffisamment intégrées dans la conception globale du projet, y compris dans le budget général et le cadre logique des indicateurs

Exemple de projet du FVC – Le Conseil a demandé des efforts pour améliorer la prise en compte des questions de genre

[FP042](#) -- **projet d'approvisionnement en eau/de résilience agricole du FVC dans la plaine du Boudnib au Maroc** exécuté par le FA - l'évaluation sexospécifique fournie était insuffisante, il n'y avait pas du tout de plan d'action pour l'égalité des sexes.

Le Conseil d'administration a néanmoins approuvé le projet lors du B.16, mais, afin de libérer les fonds, a demandé un plan d'action détaillé pour l'égalité des sexes abordant les sujets suivants :

- Comment les femmes dans la région des oasis peuvent-elles bénéficier des efforts de résilience ? (par exemple : la diversification des moyens de subsistance économique) et, pour la modernisation de l'infrastructure hydrique des oasis (pompes), considère-t-on également les besoins en eau à usage domestique ?
- Quel rôle ont les femmes dans les structures locales de gestion de l'eau et la prise de décision quant à l'utilisation de l'eau dans l'oasis affecté ? -> quel est le potentiel d'engagement
- Actions spécifiques axées sur le genre et renforcement des capacités dans ce domaine pour refléter la variété des besoins et des aptitudes des hommes et des femmes

→ **Une politique/communication claire est nécessaire pour les entités accréditées et les AND** : les propositions de projet/programme ne comportant pas des dimensions sexospécifiques suffisamment détaillées ne seront pas prises en compte par le Conseil d'administration (le Fonds d'adaptation contient une disposition semblable).

Actions prioritaires pour la défense des femmes/de l'égalité hommes-femmes

Au niveau du fonds :

- Contribution technique continue et analyse sexospécifique des politiques qui semblent « sans rapport »
 - Garantir l'octroi des subventions au sein du FCV et notamment la totalité du coût de financement de ces dernières
 - Résister aux lignes de démarcation artificielles entre adaptation et développement (rejet de certaines propositions du FVC où la dimension d'égalité des sexes est « trop axée sur le développement »)
- Accent mis sur les améliorations apportées au processus d'approbation des projets - processus à deux étapes
 - Étape de la note de synthèse obligatoire : permet de disposer dès que possible d'informations préliminaires et d'apporter rapidement une contribution - actuellement les projets en cours de préparation ne ressortent pas clairement et les informations qui les concernent arrivent trop tard
- Insister pour finaliser le Cadre de gestion sociale et environnementale du FVC avec **une politique sociale et environnementale, une autre traitant des peuples indigènes et, un bilan de la participation de l'Observateur** dans les procédures du Conseil d'administration (le tout prévu pour le B.19)

Au niveau du pays bénéficiaire :

- Les groupes de femmes/sexospécifiques doivent faire part de leur intérêt au sujet du FVC/ de leur présence aux AND, EEN et autres EE opérant dans le pays - p. ex. en proposant leurs capacités en tant qu'entités d'exécution ; en s'assurant que les programmes nationaux du FVC (soumis par les AND) intègrent les considérations sexospécifiques
- Contrôle crucial des projets/programmes proposés et de leur mise en oeuvre

Plus d'informations :

Fondation Heinrich Böll - Amérique du Nord : <http://us.boell.org>

Mise à jour sur les Fonds climatiques : www.climatefundupdate.org/

Dossier sur le Fonds vert pour le climat de la Fondation HB avec une base de données d'information nationale du FVC :

<http://us.boell.org/green-climate-fund-dossier-0>

Dossier sur le Fonds vert pour le climat de la Fondation HB centré sur l'égalité hommes-femmes :

<https://us.boell.org/2014/10/09/gender-gcf>

Fondamentaux du financement climatique (**CFF**) en anglais, français et espagnol :

- sur [l'égalité hommes-femmes & le financement climatique](#)
- sur le [Fonds vert pour le climat \(FVC\)](#)